

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-205.

Loi pour faire droit à Violet Pearl St James Lemoine.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Violet Pearl St James Lemoine, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Stanley Allen Lemoine, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour de septembre 1948, à Marieville, dite province, et qu'elle était alors Violet Pearl St James Kerr; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.